



AFFICHAGES ET REGISTRES OBLIGATOIRES





AFFICHAGES OBLIGATOIRES

INFORMATIONS DES SALARIÉS

Les quatorze informations dont l'affichage est rendu obligatoire en Entreprise :

1. Les coordonnées de l'Inspection du Travail avec le nom de l'Inspecteur du Travail compétent (Art. D. 4711-1).
2. Les coordonnées du service de santé au travail compétent pour l'établissement (Art. D. 4711-1).
3. Les coordonnées des services de secours d'urgence (Art. D. 4711-1).
4. Les consignes incendie (Art. R. 4227-28 et suivants).
5. Le lieu d'affichage du règlement intérieur (Art. R. 1321-1) pour les entreprises de 20 salariés et plus.
6. Les intitulés, lieux et modalités de consultation des conventions collectives applicables (Art. R. 2262-3).
7. Les modalités d'accès au document unique d'évaluation des risques.
8. La liste nominative des membres du CHSCT (Art. R. 4613-8).
9. Les repos hebdomadaires (Art. R. 3172-1).
10. Les horaires de travail sur tous les lieux de travail où ils s'appliquent (Art. L. 3171-1).
11. Les dérogations aux horaires de travail.
12. Les périodes et l'ordre des départs en congés selon Art. D. 3141-6 du C. du Trav. : «l'ordre des départs en congés est communiqué à chaque ayant droit (...) et est affiché dans les ateliers, les bureaux et magasins».
13. Interdiction de fumer.
14. Les textes relatifs à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

SANTÉ ET TRAVAIL

- Affichage des modalités d'accès au document unique
- Affichage des horaires de travail collectifs
- Affichage des horaires de travail par équipes
- Équipements de protection individuelle
- Consignes de sécurité individuelle
- Nouvelle information obligatoire : discrimination et harcèlement au travail
- Panneau infos sécurité au travail

LOI ANTI-TABAC

- Affichage autorisant la cigarette électronique
- Affichage interdisant la cigarette électronique
- Interdiction de fumer
- Emplacement fumeurs

LES CONGÉS DANS L'ENTREPRISE

- Affichage des congés payés

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Plan d'évacuation
- Consignes de sécurité dans les locaux phytosanitaires
- Consignes générales de sécurité
- Consigne incendie
- Panneau des règles d'hygiène sur le lieu de travail
- Appels d'urgence
- Soins aux électrisés
- Consignes relatives aux dangers électriques
- Consignes de sécurité au personnel d'entretien électrique
- Conduite à tenir en cas d'accident électrique
- Affichage sauveteurs secouristes du travail

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE

- Affichage charte internet
- Affichage usage des locaux et du matériel
- Affichage consommation d'alcool et de stupéfiants
- Affichage tenue vestimentaire, uniforme et badge
- Affichage organisation du temps de travail
- Affichage sanctions droits de la défense des salariés
- Affichage code déontologie sécurité privée

4

PANNEAUX GESTES ET POSTURES

- Affichage gestes et postures
- Affichage gestes et postures face à l'écran

REGISTRES OBLIGATOIRES

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Registre d'évaluation des risques
- Registre des alertes santé publique et environnement
- Registre du contrôle médical
- Registre unique de sécurité
- Registre des accidents du travail
- Registre de sécurité des établissements recevant du public
- Registre spécial danger grave et imminent
- Obligation d'évaluation des risques psycho-sociaux
- Fiche individuelle de pénibilité
- Protocole de sécurité chargement / déchargement

SOCIAL

- Registre assemblées générales
- Registre conseils d'administration
- Registre inventaire

PHARMACIES ET SANTÉ

- Registre comptable des stupéfiants
- Registre de contrôle des températures en pharmacie
- Ordonnancier des stupéfiants
- Registre des préparations
- Registre des matières premières et articles de conditionnement
- Registre des médicaments dérivés du sang
- Registre des entrées et sorties
- Registre des décès
- Document unique en Pharmacie
- Registre des échantillons pharmaceutiques

GARAGES - VÉHICULES DE SOCIÉTÉ

- Document unique garages automobiles
- Registre objets mobiliers spécial garagistes
- Registre d'organisation en atelier
- Ordre de réparation véhicule

REGISTRES DE SÉCURITÉ

- Registre de sécurité pour aires de jeux
- Registre de sécurité pour immeubles de grande hauteur
- Registre de sécurité pour établissements d'enseignement
- Registre de vidéosurveillance

DOCUMENTS COMPTABLES ET ADMINISTRATIFS

- Registre spécial Association
- Carnet de reçus

REGISTRES GESTION DU PERSONNEL

- Registre unique du personnel (actualisé suite à la loi du 10 juillet 2014 relative aux stages)
- Registre spécial délégués du personnel
- Registre des horaires individualisés
- Livre de paye
- Carnet de bons de délégation

BTP

- Carnet de remise de matériel
- Carnet de maintenance
- Carnet de chantier relevé hebdomadaire
- Carnet de santé relevé bimestriel
- Carnet de chantier relevé mensuel
- Registre de chaufferie
- Registre de prévention des risques spécial BTP
- Permis d'intervention par entreprise extérieure
- Plan particulier sécurité et protection de la santé

6

TRANSPORTS SANITAIRES

- Carnet de désinfection
- Feuille de route hebdomadaire
- Récapitulatif mensuel des heures

GESTION DES DÉCHETS

- Registre de suivi des déchets sortants
- Bordereau de suivi des déchets CERFA

REGISTRES ET DOCUMENTS SPÉCIFIQUES

- Registre des interventions sur équipement contenant des CFC, HCFC ou HFC
- Carnet sanitaire des eaux de piscine
- Document unique métiers de la coiffure et de l'esthétique
- Carnet sanitaire des eaux et eaux chaudes sanitaires
- Registre spécial prévention des risques professionnels collectivités territoriales
- Registre objets mobiliers spécial antiquaires

Ces affichages et registres ne sont pas tous obligatoires pour toutes les entreprises, cela dépend de la situation et de l'activité de chacun.

N'hésitez pas à nous consulter, nous pouvons vous conseiller.

**LE RÉSEAU JURIS DEFI C'EST
DES PROFESSIONNELS DU DROIT
À VOTRE ÉCOUTE.**

Avocats

Notaires

**Administrateurs
et Mandataires Judiciaires**

JURISDEFI

21 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Tél : 0811 46 08 50

Fax : 0811 46 08 52

(prix d'un appel local depuis un fixe)

webmaster@jurisdefi.com

www.jurisdefi.com



Les informations contenues dans cette brochure, sont fournies à titre indicatif et ne peuvent être exploitées et/ou mises en œuvre par le lecteur sans consultation préalable d'un conseil pour en apprécier la pertinence et l'adaptation à sa situation personnelle. N'hésitez pas à vous rapprocher de Juris Défi, pour toute information complémentaire.